

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

14/03/2013

Dossier complet le :

14/03/2013

N° d'enregistrement :

2013-0236

1. Intitulé du projet

Aménagement du site Decoyère rue Marie Curie à Wasquehal

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LOGINOR

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Georges WYDOOGHE, directeur

RCS / SIRET

1442142318511000251

Forme juridique Société par actions simplifiée (SAS)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33	Travaux, constructions ou aménagements avec surface plancher supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² (= 12 486,88 m ²) et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 ha (= 1,6067 ha)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Création d'un nouveau front bâti le long de la rue Marie Curie par un alignement de maisons individuelles et d'îlots résidentiels de logements collectifs tournés vers la Marque
Aménagement paysager d'espaces collectifs, semi-collectifs, semi-privatifs et privatifs autour des logements.
Aménagement de circulations douces entre les logements
Traitement de la voirie Marie Curie

4.2 Objectifs du projet

- Intégration du projet dans le tissu urbain existant
- Poursuivre l'urbanisation en cohérence avec l'existant et les extensions futures, et notamment faire le lien avec la plaine de loisirs à l'ouest
- Créer des espaces de rencontre de qualité au coeur du projet
- Créer des percées visuelles et physiques entre la rue Marie Curie et les berges de la Marque
- Participer à la mise en oeuvre de la trame verte et bleue définie par la communauté urbaine de Lille métropole
- Participer à la requalification des berges de la Marque
- Participer à l'amélioration de l'accessibilité du quartier pour tous les modes de transport
- Offrir différents types de logement pour tous

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Dépôt du permis d'aménager prévu en deuxième semestre 2013 après enquête publique et révision du PLU

Les travaux d'aménagement et de construction débuteront courant 2014 en deux phases principales :

Phase 1 (permis d'aménager) :

- Démolition des bâtiments existants (actuellement appartenant à la société Decoyère)
- Assainissement eaux usées et eaux pluviales
- Aménagement de plateformes : voiries piétonnes et cyclables à l'intérieur du site maillant le projet dans toutes les directions, reliant la rue Marie Curie aux berges de la Marque, avec perméabilité visuelle de la rue vers la rivière pour certaines

Phase 2:

- Construction de logements individuels (R+2 maximum) avec car-ports le long de la rue Marie Curie
- Construction de petits logements collectifs au sud du site, tournés vers la Marque et orientés est-ouest
- Aménagement d'une faille paysagée centrale à partir de la rue Marie Curie à travers une placette jusqu'aux berges de la Marque et de failles paysagées secondaires entre les logements
- Aménagement d'espaces publics divers : un verger à l'est, aménagement des berges le long du site Décoyère, parking avec pergola végétalisée, aires de jeux pour enfants
- Aménagement de jardins privés, côté intérieur de l'îlot pour les logements individuels et autour des logements collectifs

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Quartier résidentiel composé de maisons individuelles, de résidences collectives et d'espaces verts publics, semi-publics, semi-privés et privés.

La rue Marie Curie sera requalifiée en zone de rencontre limitée à 20 km/h sans hiérarchisation des flux. Il s'agira de l'unique accès automobile du site.

Des aménagements futurs du quartier sont déjà envisagés, notamment :

- Aménagement du carrefour entre la rue Marie Curie et la rue Pasteur, avec les services de Lille Métropole Communauté Urbaine pour traiter l'afflux de véhicules issus de l'aménagement
- Aménagement, en partenariat avec les services des Espaces Naturels Lille Métropole (ENLM) d'un cheminement piéton le long de la Marque au Nord reliant le canal de Roubaix et le centre ville de Wasquehal, en répétition du chemin piéton côté Sud de la Marque

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager
- Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme
- Dossier Loi sur l'Eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Superficie globale (terrain d'assiette du projet)	- 16067 m ²
- Superficie de plancher du projet (SHON)	- 8919,2 m ² , avec bonification 12 486,88 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Le site du projet se situe à l'ouest de Wasquehal sur un terrain bordé par la Marque au sud, le canal de Roubaix à l'ouest, la rue Marie Curie au nord et la ligne de chemin de fer Lille-Tourcoing à l'est. Il se situe à moins de 500 mètres de la station de métro "Wasquehal Hôtel de Ville"

Coordonnées géographiques¹

Long. 3 ° 07 ' 31 " E Lat. 50 ° 40 ' 18 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain du projet se situe sur une zone industrielle et commerciale d'une superficie totale de 138 ha (CLC 2006)
Un chemin de halage sur une bande de 9 mètres longe le terrain du projet

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Plan Local d'Urbanisme de Lille Métropole Communauté Urbaine approuvé le 8 octobre 2004 : secteur UGb (zone d'activités diversifiées : bureaux-commerces-services) pour le terrain et Up (zone de parc urbain) pour le chemin de halage
- Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole approuvé le 6 décembre 2002 : affectation en zone urbaine
- SDAGE du Bassin Artois-Picardie

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réalisation du PPBE pour Lille Métropole Communauté Urbaine engagée, consultations publiques dès 2014 PPBE des grandes infrastructures routières et ferroviaires de l'Etat dans le Nord arrêté le 07 juin 2012

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn Inondation prescrit le 13/02/2001
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun site et sol pollué recensé sur le terrain par la base de données du ministère BASOL Mais de la pollution est localisée au niveau des bâtiments appartenant à la société Decoyère. Un plan de gestion est en cours de réalisation
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de répartition des eaux de la nappe carbonifère de Roubaix-Tourcoing (arrêté préfectoral du 03/02/2004) pour cause de surexploitation de la ressource Commune de Wasquehal : 90 mètres de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site classé Parc Barbieux à Roubaix (classement par arrêté ministériel le 26/01/1994), 26 hectares, situé à 2,2 km environ du terrain
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	France : Zone de Protection Spéciale (ZPS) "Les Cinq Tailles" classée le 04/2006 située à environ 20 km du projet Belgique : ZPS "Vallée de la Lys" classée le 01/2004 et Zone Spéciale de Conservation (ZSC) située à environ 15 km du projet ZPS "Vallée de l'Escaut en aval de Tournai" classée le 01/2004 et ZSC désignée le 10/2002, située à environ 15 km du projet
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain sera en déblais Les bâtiments existants sur le terrain seront démolis. De plus, il est possible qu'un décapage des terres polluées soit nécessaire
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A ce stade, nous ne pouvons indiquer précisément si le projet sera pour partie déficitaire en matériaux
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain se situe le long de la Marque qui constitue un corridor biologique. Cependant aucun impact direct n'est susceptible d'affecter ce corridor, puisque seul un réaménagement des berges sera effectué. Le projet prévoit également de : - Créer des percées visuelles et physiques entre la rue Marie Curie et les berges de la Marque - Participer à la mise en oeuvre de la trame verte et la trame bleue au travers de cheminements doux et de traitement paysager le long de la Marque et du canal de Roubaix. - Participer à la requalification des berges de la Marque à travers un nouveau front bâti de logements et un aménagement paysager.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est situé en zone urbaine. Le chemin de halage longeant le terrain témoigne de l'artificialisation des berges de la Marque
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est peu probable que les risques liés aux engins de guerre et aux transports de marchandises dangereuses recensés sur le territoire de la commune de Wasquehal aient un impact sur le projet
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aléa inondation (degré moyen) recensé sur la commune de Wasquehal dans l'Atlas des zones inondables (AZI) de la Vallée de la Marque (01/12/2000) ne concerne pas le périmètre du projet L'aléa sismique est faible : zone de sismicité 2
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'analyse du plan de gestion futur permettra de valider si oui ou non le projet est concerné par des risques sanitaires
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf bruit issu du trafic supplémentaire
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit également la création de liaisons douces pour usage des piétons et cycles
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bâtiments à usage d'habitation
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bâtiments à usage d'habitation

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Bâtiments à usage d'habitation (éclairages extérieurs identiques au mobilier type de la ville)</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sauf liés au trafic supplémentaire. mais le projet prévoit également la création de voies douces pour piétons et cycles</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet fera l'objet d'un dossier de loi sur l'eau en vue des rejets hydrauliques possibles vers la Marque</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les déchets produits par les travaux seront enlevés Bâtiments à usage d'habitation donc concernés par le ramassage d'ordures ménagères</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Avis du Service Régional de l'Archéologie du 22/01/2013 : "en raison de sa nature, de sa localisation et de son importance, le projet ne fera pas l'objet de mesures de détection, de conservation ou de sauvegarde par l'étude scientifique définie par le Code du patrimoine. Si lors de la réalisation des travaux, des vestiges archéologiques étaient mis au jour, ils doivent être signalés immédiatement au service régional de l'archéologie. les vestiges découverts ne doivent être en aucun cas détruits avant examen par des spécialistes et tout contrevenant sera passible des peines prévues à l'article 322-2 du Code pénal"</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet se situe sur l'ancien site Decoyere (société de transports et logistique), construction d'un nouveau quartier résidentiel à la place</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de construction d'un nouveau quartier résidentiel et d'espaces verts le long de la rue Marie Curie s'insère dans le tissu urbain existant, et l'assiette du projet se situe sur un ancien site d'activité de transports (société Decoyère).

L'aménagement paysager a été conçu au coeur du projet afin d'intégrer ce dernier dans son environnement et de préserver la vue sur la rivière de la Marque depuis la rue Marie Curie par la création de failles paysagères. Les constructions font l'objet de prescriptions urbaines, architecturales, environnementales et paysagère dans le respect du bâti existant de la commune.

Il s'installe sur des terrains sans contraintes particulières excepté le problème de pollution détecté au niveau des bâtiments existant. Cependant pour ce dernier un plan de gestion est en cours d'élaboration.

Le projet ne se situe pas à proximité immédiate de zones faisant l'objet de mesures de protection au titre du patrimoine naturel (sites Natura 2000 les plus proches à au moins 15 km). L'impact du projet sur ces sites sera d'autant plus faible qu'il se situe en zone urbaine et donc réduit les possibilités de déplacement d'espèces sur son périmètre. Un corridor biologique est cependant recensé au niveau de la rivière de la Marque le long de laquelle le projet se situe. Mais aucun impact direct n'est susceptible d'affecter ce corridor, puisque seul un réaménagement des berges sera effectué.

Le projet n'engendre pas de nuisances importantes, même si un trafic supplémentaire est à prévoir. La création de voies douces à l'intérieur du quartier aménagé permettra de réduire les nuisances.



Au vu des différents éléments de contexte rappelé page précédente, la réalisation d'une étude d'impact ne semble pas nécessaire, le maître d'ouvrage assisté de l'architecte missionné pour le permis d'aménager ont pris en compte, dans la définition du projet, les différents enjeux concernant l'intégration du site dans son environnement naturel et paysager ainsi que les différentes techniques comme la pollution des sols.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

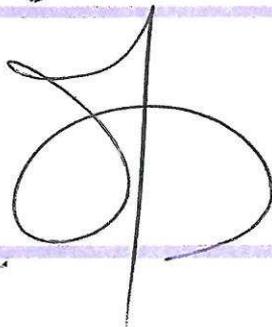
Fait à

Marcq en Barœul

le,

18 Février 2013

Signature



S.A.S. loginor

314 Boulevard Clemenceau
59700 MARCQ-en-BARŒUL

 Zone de projet



source : Google map février 2013



source : Agence Maes

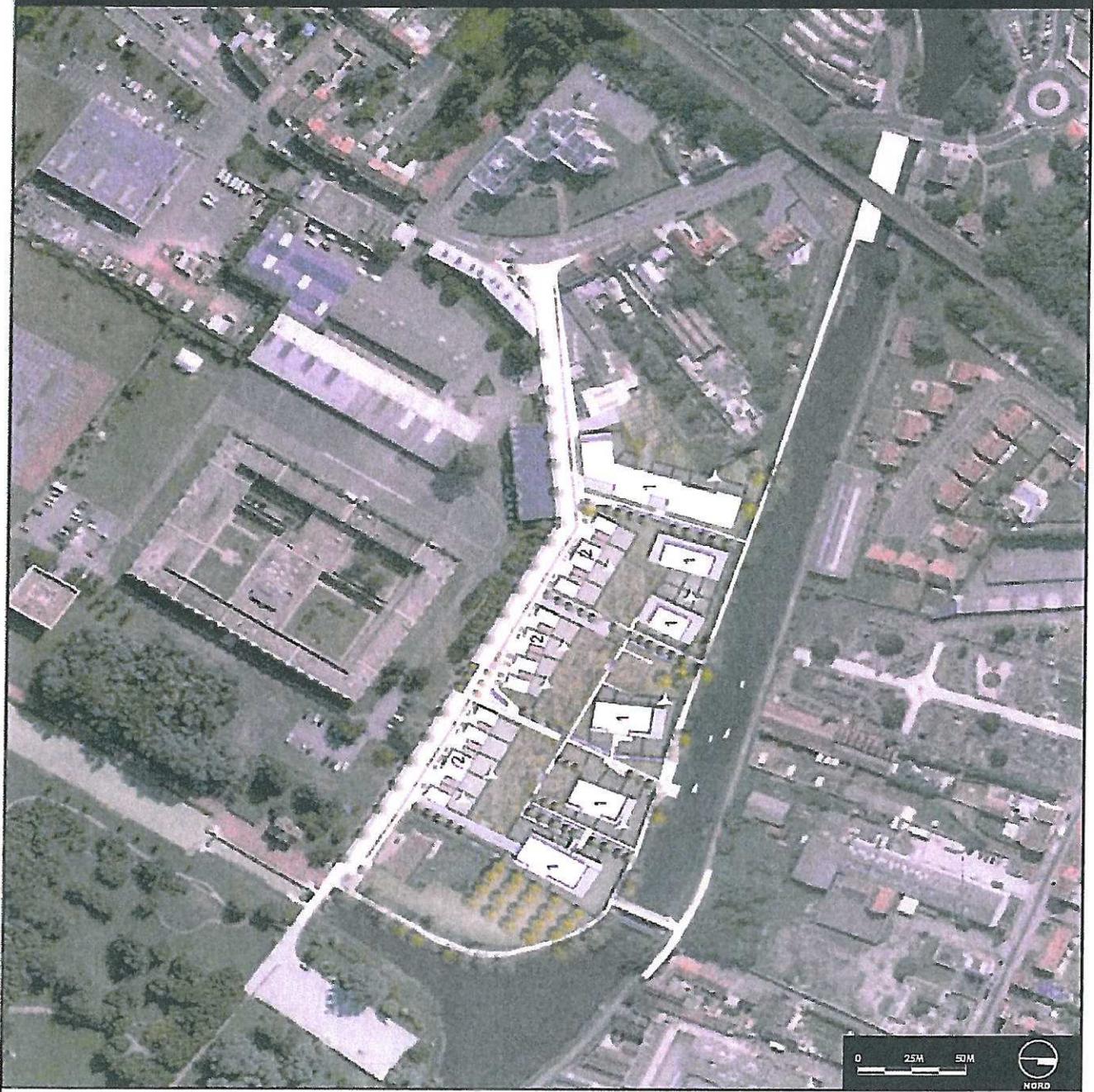


source : Google Street View juin 2008



source : Google Street View novembre 2008

ANNEXE 4 - PLAN DU PROJET



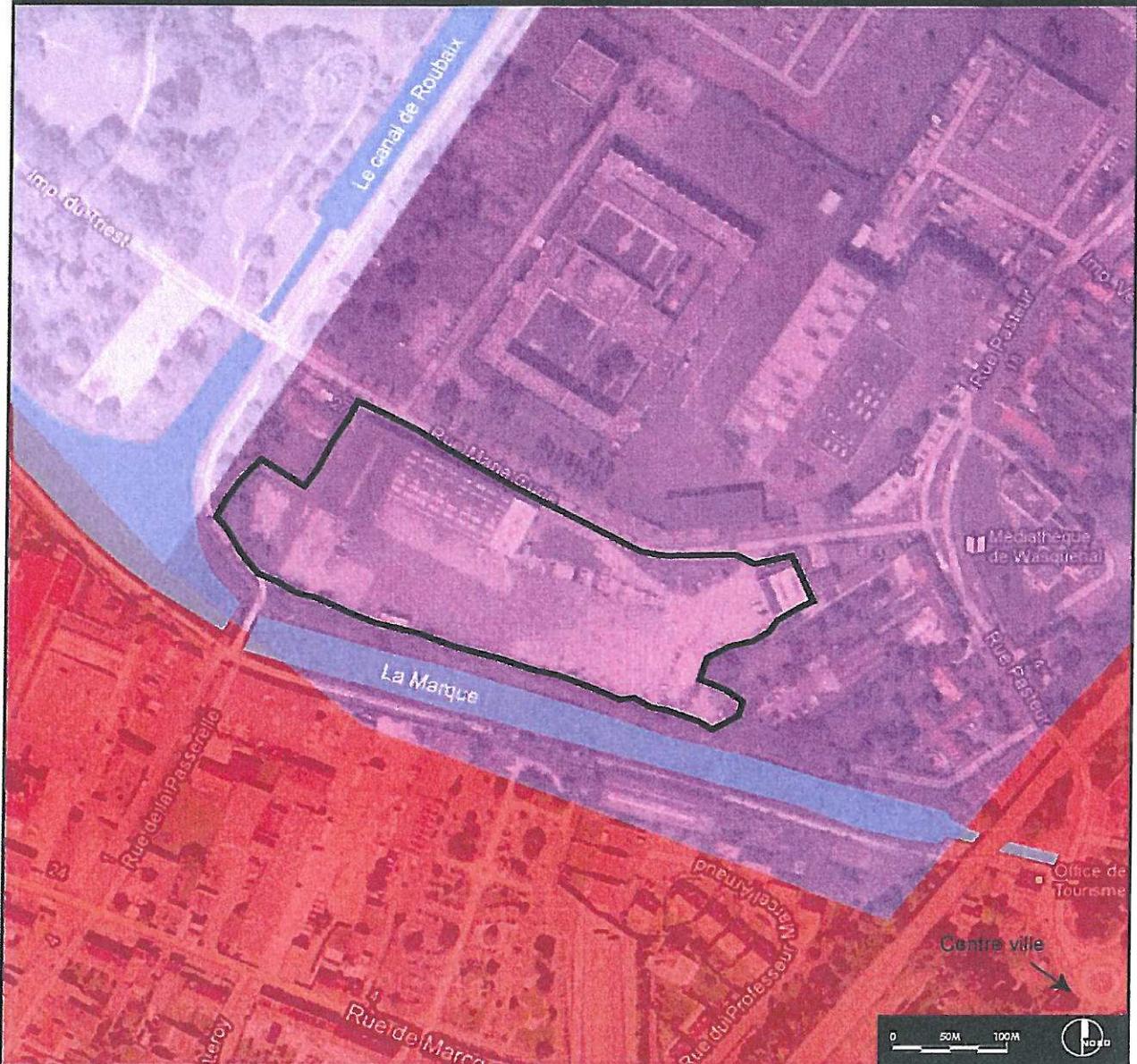
0 25M 50M
NORD

source : Agence Maes

- 1 Petits collectifs
- 2 Maisons avec car-ports



ANNEXE 5 - PLAN DES ABORDS



- Zone industrielle et commerciale
- Tissu urbain discontinu
- Equipements sportifs et de loisirs

- Zone de projet
- Cours d'eau

source : Google Earth février 2013

